

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

### Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2006

**Objet de la réunion** : débattre sur le programme de mesures élaboré par le Secrétariat de Bassin dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE.

Etaient présents :

**COLLEGE DES ELUS**

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord

Monsieur Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger

Monsieur Michel FICHEUX, Maire d'Achiet-le-Grand

Monsieur Jean-Luc HALLE, Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, Maire d'Hamel

Monsieur Daniel LEPOIVRE, Maire d'Etaing

Monsieur André MARTIN, Maire de Tortequesne

Monsieur Christian SANTERNE, Vice-Président de la Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Rémy

Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain

**COLLEGE DES USAGERS**

Monsieur Christian BULOT, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord

Monsieur Paul CAULIER, SIDEN, représentant les distributeurs d'eau

Monsieur Henri DELATTRE, représentant la Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Paul DROMBY, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Monsieur Gustave HERBO, Président du Comité 59/62 du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, représentant les Associations de défense de l'environnement

Monsieur Hervé LEJOSNE, représentant les propriétaires riverains

Monsieur Jean-Claude VALIN, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

**COLLEGE DES ADMINISTRATIONS**

Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Yann LANCIAUX, Conseil Supérieur de la Pêche

Monsieur Baptiste LEGAY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62

Monsieur Jacques LENFANT, Direction Départementale de l'Équipement du Nord

Madame Delphine MARTIN, Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Fabien MARTIN, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord

Madame Elodie SALLES, Direction Régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Environnement

Ont également participé :

Monsieur Hervé DUJARDIN, animateur de Radio Loisirs

Monsieur Fabrice THIEBAUT, Animateur du SAGE de la Sensée

Absents, excusés :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamps  
Monsieur Jean AVRONSART, Maire de Wancourt  
Madame Yvette BLANCHARD, Adjointe au Maire de Hem-Lenglet  
Monsieur Michel BLONDEL, Président de la Commission Thématique n°3, Conseiller Municipal de Saint-Léger  
Monsieur Alain BOULANGER, Adjoint au Maire d'Aubigny-au-Bac  
Monsieur Jules BOULET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée, Adjoint au Maire de Wavrechain-sous-Faulx  
Monsieur Jean-Luc BOYER, Maire de Bourlon  
Monsieur Marc CAMBRAY, Maire de Lécluse  
Monsieur Michel CARON, Président de la Commission Thématique N°4, Maire de Bouchain  
Monsieur René CHARLET, Maire de Paillencourt  
Madame Renée COMELLI, Maire de Pelves  
Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais  
Monsieur Laurent COULON, 2<sup>ème</sup> Vice - Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord  
Monsieur Edmond CUVILLIEZ, Maire de Rumaucourt  
Monsieur Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont  
Monsieur Marcel DEPREUX, Maire de Baralle  
Monsieur Albert DESPRES, Conseiller Général du Nord, Maire de Roeux  
Monsieur Gérard DUE, Président de la Commission Thématique N°1, Président de la Communauté de Communes du Sud-Arrageois, Maire de Croisilles  
Monsieur Fernand DUMONT, Conseiller Général du Pas-de-Calais  
Madame Marie-Lyse DUPLOUY, Conseillère Municipale de Boiry-Sainte-Rictrude  
Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies  
Monsieur Edmond GAZEL, Président du Syndicat Intercommunal de la Petite Hirondelle, Maire d'Ecourt-Saint-Quentin  
Monsieur Pierre GEORGET, Conseiller Régional  
Monsieur Jean-Claude GOETHALS, Maire de Saint-Léger  
Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai  
Monsieur Georges GRANSART, Maire d'Iwuy  
Monsieur Jean-Claude HOQUET, Maire d'Hermies, Conseiller Général du Pas-de-Calais  
Monsieur Jacques LABALETTE, Maire d'Adinfer  
Monsieur Jean-Pierre LÉGER, Maire d'Oisy-le-Verger  
Monsieur Jean-François LEMAIRE, Maire de Palluel  
Monsieur Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx  
Madame Jacqueline MAQUET, Conseillère Régionale  
Monsieur Henri MASCAUX, Maire de Bugnicourt  
Monsieur Patrick MASCLET, Maire d'Arleux  
Monsieur Daniel MATELSKI, Maire de Sapignies  
Monsieur Jean-Louis MAZZUCCO, Adjoint au Maire d'Aubenchaul-au-Bac  
Monsieur Arnold NORMAND, Maire de Roeux  
Monsieur Julien OLIVIER, Président du Syndicat Mixte pour la réhabilitation et l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Secrétaire de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Maire de Marquion, Conseiller Général du Pas-de-Calais  
Monsieur Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont  
Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchaul-au-Bac  
Monsieur Olivier PROUVOST, Maire de Bienvillers  
Madame Maryvone RINGEVAL, Maire de Raillencourt-Sainte-olle  
Monsieur Pierre ROUSSEZ, Maire d'Henin-sur-Cojeul

Monsieur Jean SAVARY, Maire de Monchecourt

Monsieur Martial STIENNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Pas-de-Calais

Monsieur Didier TASSEL, Maire de Fressain

Monsieur René VERFAILLIE, Maire de Neuville-Vitasse

Monsieur René VITEZ, Maire de Doignies

#### COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Jean-Marie BARAS, Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Daniel BARBIEUX, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

Monsieur Edouard COURTECUISSÉ, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Président de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord, représentant l'Hôtellerie de Plein Air

Monsieur Pierre DEMAREST, Directeur de l'Agence d'Arras de la Compagnie Générale des Eaux, représentant les distributeurs d'eau

Monsieur Alain FAUQUET, représentant le Comité Régional du Tourisme

Monsieur Pierre GEUDIN, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

Monsieur Michel HUART, représentant les activités sportives nautiques

Monsieur Pierre HOUBRON, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

Monsieur Pascal LAGE, représentant l'Hôtellerie de Plein Air

Monsieur Jean-Pierre MARSON, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais

Mademoiselle Sophie PERRET DU CRAY, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais

Monsieur Marcelin PETIT, représentant les Associations de défense de l'environnement

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de la Fédération Française de Canoë-Kayak, représentant les activités sportives nautiques

Monsieur Philippe RENO, représentant les propriétaires riverains

Monsieur Dominique RICHE, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord

Monsieur Bernard SANDRAS, représentant le Comité Régional du Tourisme

Monsieur Christian SOYEZ, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord

Monsieur Philippe TRUFFAUX, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Monsieur André URBANIJA, représentant la Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Daniel VANTOUROUX, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Denis WEISS, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord

#### COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet du Nord

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le représentant de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

Le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Pas-de-Calais

Le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord

Le représentant de la Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais

Le représentant de la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale du Nord

Le représentant du Service Navigation Nord - Pas-de-Calais et de la Mission Inter Services de l'Eau du Nord

M. MARTIN ouvre la séance en accueillant les membres de la Commission Locale de l'Eau. Il rappelle que la commune de TORTEQUESNE a cédé du terrain pour que puisse s'y construire un décanteur dont le rôle est de piéger les éléments charriés par la rivière pour éviter ainsi l'envasement des étangs situés à l'aval.

M. BEAUCHAMP le remercie pour son accueil et la mise à disposition de la salle polyvalente de la commune. Il remercie également Mesdames SALLES et MARTIN venues spécialement présenter les documents élaborés dans le cadre de la DCE.

Il rappelle le contexte de la tenue de cette réunion et ses objectifs :

Membre du Comité de Bassin Artois-Picardie et Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sensée, il a été désigné pour présider la Commission Géographique Scarpe - Sensée - Escaut. Cette commission a été spécialement créée pour, d'une part, présenter les travaux réalisés par le Secrétariat Technique de Bassin dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, et d'autre part recueillir l'avis des acteurs locaux sur les documents élaborés.

Une pré-réunion de la commission géographique a eu lieu le 27 juin avec les techniciens des administrations concernées. Une première réunion de la Commission Géographique s'est déroulée le 27 octobre dernier et visait à recueillir l'avis des acteurs locaux sur les mesures les plus pertinentes à mettre en œuvre pour atteindre le bon état des cours d'eau en 2015.

Les membres de la CLE avaient été invités à participer à cette réunion pour enrichir les débats et de façon à ce que les mesures soient bien adaptées au territoire de la Sensée, précise M. BEAUCHAMP.

Vu :

- que le temps imparti pour débattre lors de cette réunion était insuffisant,
- que certaines mesures nécessitaient encore de faire l'objet de réflexions supplémentaires et approfondies,
- **et surtout que les coûts qu'implique la mise en œuvre de la DCE sont démesurés.**

la tenue de cette réunion exceptionnelle de la CLE lui a semblé indispensable pour compléter le travail mené lors de la Commission Géographique et aussi pour informer les membres de la CLE de la gravité de la situation financière que va engendrer la DCE.

La Directive Cadre sur l'Eau impose des objectifs ambitieux, avec des obligations de résultats, et est innovante à plusieurs titres :

- elle renforce la portée et le contenu du SDAGE ;
- elle intègre dans un programme de mesures les actions et les moyens pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE ;
- elle prévoit la participation du public.

M. BEAUCHAMP remarque que tout cela est très bien et chacun peut s'en féliciter, mais cette Directive Cadre sur l'Eau n'apporte pas les moyens financiers pour atteindre ces objectifs dits ambitieux.

M. BEAUCHAMP ajoute qu'il a sollicité sur le sujet Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable et qu'elle n'a pas pu apporter des réponses claires et précises.

Concernant les financeurs, qui seront ils ? M. BEAUCHAMP précise avoir fait des propositions quant à des financements qui s'inscriraient dans le cadre d'une véritable politique nationale de l'eau et de

l'environnement déconnectée des trois grandes multinationales de l'eau, un véritable service public de l'eau, et qu'à son grand regret, Madame la Ministre n'abonde pas en ce sens.

Sur le territoire Scarpe Sensée, les coûts des mesures sont estimés :

- à 64,62 Millions d'euros pour les mesures de base,
- à 417 Millions d'euros pour les mesures complémentaires.

Ainsi, **481,62 Millions d'euros** ont été estimés nécessaires pour atteindre l'objectif de bon état en 2015, tel que l'exige la DCE.

Les financeurs seront les contribuables, leur facture d'eau va augmenter de 5 % chaque année pendant 5 ans.

A ce sujet, M. BEAUCHAMP précise que lors du dernier Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau, il s'est opposé à ce que l'argent nécessaire à la mise en œuvre de la DCE soit prélevé aux populations via leur facture d'eau. Ce procédé ne l'étonne pas, sachant que l'Etat et l'Europe fuient leurs responsabilités et réduisent leurs financements.

Désigné par le Comité de Bassin pour présider cette commission, il réaffirme qu'il refuse d'assumer les conséquences financières que va engendrer la DCE, DCE sur laquelle aucun élu n'a de prise, hormis les décideurs nationaux et européens.

M. BEAUCHAMP décline les points qui seront présentés lors de la réunion :

- le cadre général des travaux du Programme de mesures,
- le diagnostic de l'état des milieux,
- les mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre le bon état en 2015,
- les estimations financières que va impliquer la mise en œuvre des mesures,

et souligne qu'elle doit permettre aux membres de la CLE d'exprimer leur avis.

Il remercie à nouveau les participants venus débattre des mesures de la DCE, ainsi que Mme MARTIN de l'Agence de l'Eau et Mme SALLES de la DIREN qui assurent les présentations.

Avant de laisser la parole à Mme SALLES, il souhaite évoquer l'avancement du projet du canal Seine Nord Europe :

L'avant projet sommaire du canal Seine Nord ayant été approuvé en novembre par le Ministère des Transports, l'enquête publique auprès des populations concernées devrait avoir lieu de janvier à mars 2007, permettant ainsi l'obtention pour fin 2007 de la déclaration d'utilité publique, et le démarrage des travaux en 2009.

Le dossier d'enquête publique sera déposé dans les mairies des communes concernées par le tracé.

M. BEAUCHAMP invite les membres de la CLE à le consulter et à réaffirmer auprès des commissaires enquêteurs leur vigilance vis-à-vis des conséquences environnementales que pourrait engendrer le projet.

M. BEAUCHAMP ajoute que l'ensemble des remarques formulées lors de la précédente réunion de la CLE sont dans le compte rendu de cette réunion et dans la copie qu'ils ont reçue du courrier envoyé au Préfet de Picardie à ce sujet.

M. BEAUCHAMP rappelle les éléments majeurs sur lesquels il convient d'insister :

- Aucun prélèvement ne devra s'effectuer en Vallée de Sensée pour alimenter le canal ;
- L'absolue étanchéité de l'ouvrage doit être garantie, pour éviter les perturbations avec la nappe et les eaux superficielles;
- La restauration du canal de la Sensée doit être incluse dans les programmes de travaux du canal Seine Nord ;
- Le recyclage des éclusées devra être maximal pour éviter notamment de grandes variations du niveau du canal de la Sensée ;
- Des précautions en phase travaux devront être prises pour éviter de perturber la nappe sous-jacente ainsi que les étangs de Brunémont et d'Aubigny-au-Bac situés face à la confluence entre le futur canal et le canal de la Sensée ;
- Il est indispensable d'engager, avant même les reconnaissances préalables aux travaux, un état des lieux initial, « état zéro », avec pose de dispositifs de suivi et de témoins repères, de l'environnement et de tous les ouvrages, bâtiments d'habitation ou professionnels implantés sur le secteur afin d'éviter toute contestation ultérieure, notamment pour le cas où des désordres surviendraient ;
- Des piézomètres supplémentaires devront être mis en place en vue de mieux connaître le comportement de la nappe et les impacts éventuels des travaux de réalisation de l'ouvrage et du canal lors de sa mise en service.

M. BEAUCHAMP laisse la parole à Mme SALLES afin qu'elle rappelle le cadre général des travaux de la DCE.

### 1/ Cadre général des travaux du programme de mesures

La présentation est jointe en annexe de ce compte rendu.

#### Principaux propos retenus

M. HERBO avance qu'il faudrait une structure unique par bassin dont le rôle serait de mettre en œuvre les mesures. Quelle serait cette structure sur le territoire de la Sensée ? L'Institution, ou un Pays sachant qu'une grande partie du territoire appartient au Pays d'Artois, et l'autre est sans Pays.

M. BEAUCHAMP apporte quelques précisions quant au rôle de l'Institution et du SAGE. Le SAGE Sensée a pu être mis en place à condition qu'une étude hydraulique soit menée pour constituer sa base de travail. L'étude répond à une demande des élus et des populations, mais ne répond pas à des dispositions d'une directive européenne. L'étude vise à améliorer les connaissances hydrauliques, réparer les dysfonctionnements dus à la présence des canaux par exemple, et définir des travaux. Ensuite, ce sont les collectivités compétentes qui devront s'emparer des conclusions de l'étude pour mener à bien les travaux définis par l'étude. La loi a institué des structures publiques qui peuvent assurer la maîtrise d'ouvrage, mais il convient d'attendre le rendu de l'étude et de voir ensuite.

Mme SALLES ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une structure unique par bassin devant assurer la mise en œuvre des mesures, plusieurs peuvent s'en charger sur un même bassin.

M. FICHEUX indique qu'il faudrait régler le problème entre Saint Léger et Croisilles pour faciliter le passage de l'eau sous la voie SNCF et déclare ne pas tout comprendre dans ce qui vient d'être présenté. Les élus font confiance aux techniciens, cependant il faut que les élus soient eux aussi bien informés puisqu'ils devront payer. Il rappelle avoir évoqué ce fait lors d'une précédente réunion à BAPAUME relative aux coulées de boues touchant Saint Léger. Pour aller jusqu'au bout des études, il faut amener des subventions pour financer les travaux du SAGE. Il demande des éclaircissements sur la mesure concernant l'assainissement domestique et l'amélioration du taux de collecte : « suppression des rejets directs à hauteur de 80% ».

Mme SALLES précise que l'objectif est d'améliorer la situation des stations d'épuration et des réseaux de collecte avec l'ambition d'avoir une collecte maximale des effluents jusqu'à l'unité de gestion. Tout doit arriver jusqu'à la station.

Mme MARTIN remarque par rapport à l'incompréhension de certains que l'exercice actuel est de se débrouiller pour qu'au niveau local les objectifs définis par la DCE soient atteints en optimisant les coûts de réalisation des mesures. Elle ajoute qu'il n'est pas nécessaire de tout saisir actuellement mais d'avoir un aperçu global.

M. FICHEUX avance qu'il faudrait traduire les documents pour qu'ils soient compréhensibles de tous.

Mme MARTIN signale que les prochains documents diffusés dans le cadre de la consultation officielle seront plus faciles à comprendre.

M. BEAUCHAMP déclare que les propos de M. FICHEUX sont pertinents. C'est un langage de techniciens que ne comprennent parfois pas les élus. Le problème est qu'il va falloir divulguer les travaux engagés depuis un certain temps par la Commission Géographique et le Comité de Bassin. Sur le bassin de la Sensée, l'Institution communique déjà beaucoup d'informations sur ce sujet grâce à la Gazette de la Sensée. Il rappelle sa prudence dans les mesures qui vont être appliquées, d'autant qu'elles nécessitent des engagements financiers importants.

## **2/ Diagnostic de l'état des milieux**

La présentation est jointe en annexe de ce compte rendu.

### **Principaux propos retenus**

M. FICHEUX souhaite savoir pourquoi l'eau du canal du Nord est de bonne qualité.

Mme MARTIN répond que le canal ne reçoit pas d'eaux usées.

M. CAULIER interpelle l'assemblée sur le devenir du canal du Nord suite à la création du canal Seine Nord. La partie située entre Marquion et le canal de la Sensée sera conservée, mais celle au Sud ?

M. BEAUCHAMP signale que plusieurs solutions ont été avancées, dont le rachat par le Conseil Général de la Somme.

M. CAULIER déclare que le coût d'entretien élevé sera alors à la charge des collectivités.

M. HERBO évoque des études menées à MONTPELLIER sur la toxicité des substances d'origine agricole. 250 substances relevées ont de graves conséquences, dont les  $\frac{3}{4}$  se retrouvent dans le corps humain et modifient le code génétique. Des mutations apparaissent alors se répercutant de générations en générations. Il ajoute qu'il n'est pas logique d'arrêter un forage lorsque l'eau est polluée. Il serait judicieux de continuer les prélèvements et de filtrer l'eau ensuite, ce qui permettrait d'évacuer la pollution contenue dans la nappe.

Mme MARTIN signale que lorsqu'un captage est pollué, deux solutions apparaissent : soit il est abandonné, soit les prélèvements se poursuivent mais l'eau subit un traitement. Il s'agit en fait de faire un choix technique et économique. Dans certains cas, traiter l'eau sur place a un coût plus élevé que de la pomper ailleurs. Il faut raisonner à l'échelle plus large que celle d'un captage. La protection d'un captage nécessite un accompagnement préventif en amont, des mesures agri-environnementales peuvent par exemple être mises en œuvre.

M. HERBO affirme que les captages de l'amont sont abandonnés pour aller forer en aval avec les conséquences connues. Il faut penser à protéger les champs captants. Si une station essence se situe sur le champ captant, on ferme le captage. Alors pourquoi dans d'autres régions, on autorise l'installation d'un supermarché.

M. LEGAY apporte des explications à ce sujet. Son service s'occupe de la mise en place des protections de captages. Des hydrogéologues font une analyse des éléments dangereux pour l'eau situés à proximité des captages. Pour Arras, il y a trop de risques de pollution autour du captage. Sur le bassin de la Sensée, des forages présentent des problèmes de pollution par les nitrates et des risques de pollution (si un accident sur l'autoroute située à proximité se produit par exemple). Un tri doit être fait entre les captages à conserver et ceux à abandonner. Dans le cas de l'abandon du captage, il faut trouver un nouveau système.

M. HERBO s'interroge sur la création d'une station service à Méaulens alors que tout doit être sanctuarisé. Rien n'explique que ce captage n'est pas protégeable.

M. CAULIER apporte une précision : quand un captage est pollué par les nitrates, une autorisation temporaire de prélèvement d'eau est donnée pendant 3, 6 voire 9 ans pour permettre de trouver un autre forage. Ensuite, le captage doit être fermé.

M. LEGAY confirme ces propos en présentant un cas à LENS. Une unité de dénitrification a été mise en place pour ramener le taux de nitrates en dessous de 50mg/L. Le Préfet l'a autorisée pour 3 ans et l'autorisation temporaire fut renouvelée 2 fois pour permettre de trouver une solution.

M. CAULIER affirme que si on arrête les forages, de toute façon l'eau de la nappe finit par rejoindre les rivières. Aussi, les taux de nitrates diminuent grâce à l'action dénitrifiante de la tourbe.

M. FICHEUX signale qu'il a constaté une baisse du taux de nitrates de l'eau distribuée par son syndicat. Dans les années 80, le taux était d'environ 43 mg/L. Il est de 35 actuellement. Cette diminution est due aux efforts considérables consentis par les agriculteurs.

M. DROMBY indique que les forages en ville sont également pollués. A Croisilles, des analyses ont permis de trouver des traces de molécules de phytosanitaires utilisés non pas par l'agriculture mais par la DDE et la SANEF. Le monde agricole n'est pas le seul responsable.

Mme MARTIN confirme ce propos et ajoute que les propriétaires de terrains de golf sont également responsables de la pollution des eaux. Le monde agricole a fait des efforts bénéfiques, pas seulement pour notre santé à travers l'eau consommée, ou pour les milieux naturels, mais aussi pour la santé des agriculteurs qui utilisent ces produits. Parmi les substances toxiques, la DCE cible 33 substances, dont des métaux lourds et des hydrocarbures provenant par exemple de la combustion des chauffages. La diminution de ces substances risque d'être difficile. Dans une directive de 1967 qui reprend 200 substances, il manque encore les produits pharmaceutiques tels que les oestrogènes. La DCE ne répondra pas à tout. Des recherches sont encore en cours pour voir comment ces substances peuvent être mesurées.



### 3/ Synthèse des observations reçues sur les propositions de mesures complémentaires.

La présentation est jointe en annexe de ce compte rendu.

#### Principaux propos retenus

Concernant la mesure « *Créer un comité de suivi de la ressource régulier organisé par le SAGE* », M. BEAUCHAMP indique que ce comité existe déjà, mais dans une composition différente. Il faudrait l'améliorer. Il ajoute que ses demandes auprès du Préfet du Nord ont des difficultés à aboutir. Elles visent à obtenir des informations sur l'état de la ressource en eau. Il précise qu'il sollicitera à nouveau le Préfet sur ce sujet.

M. HERBO souhaite que soient transmis au Comité de Suivi tous les documents relatifs à un nouveau projet de captage.

M. LEGAY signale que l'idée du comité de suivi est intéressante et bonne au niveau des SAGE pour que les choses avancent. Un tel comité a été créé sur le SAGE de la LYS. L'initiative doit être encouragée. Il ajoute que dans le cadre de la création d'un captage, le dossier est obligatoirement envoyé au Président de la CLE pour obtenir l'avis de la CLE. Il est par conséquent pertinent que le Comité de suivi soit aussi consulté.

M. HERBO souhaite que les études antérieures soient également communiquées, comme celles du champ captant d'Arleux.

M. CAULIER avance que ces études avaient été mises à disposition dans les mairies à l'époque. Elles seront transmises au comité. Il précise que le SIDEN suit les niveaux des nappes et des étangs à Arleux, Brunémont et à Aubigny-au-Bac, et qu'il est possible de présenter prochainement les résultats des mesures.

M. BEAUCHAMP explique que l'Institution émet un avis réservé pour tout nouveau projet de captage. Les raisons évoquées sont que la capacité de la nappe n'est pas connue, et qu'il convient d'attendre les résultats de l'étude hydraulique qui donnera des précisions sur l'état de la ressource.

M. FICHEUX demande si les décisions de la CLE concernent uniquement les prélèvements demandés par des structures extérieures au périmètre du SAGE, et si l'avis réservé de la CLE vaut aussi pour un projet de captage initié par une commune du SAGE par exemple.

M. BEAUCHAMP répond que cela s'applique à tous les captages. Cependant, l'avis est réservé et non défavorable, en raison du manque de connaissance actuel. Aujourd'hui personne ne peut dire si on peut prélever dans la nappe sans incidence sur sa ressource. C'est pourquoi, des demandes ont été faites auprès des techniciens pour avoir des précisions complémentaires.

M. FICHEUX demande si des forages en profondeur, à 80m, ont déjà eu lieu pour vérifier s'il y a d'autres ressources.

M. CAULIER indique qu'en profondeur, il n'y a pas d'eau puisque la craie est très fermée. Dans les vallées et les plateaux, la craie est au contraire fissurée et donc gorgée d'eau. Il ajoute que pomper dans les profondeurs ne demeure pas un problème technique, cela se fait dans de nombreux pays pour prélever l'eau ou le pétrole par exemple.

Concernant la mesure visant la mise en œuvre de bandes enherbées, M. FICHEUX rappelle que la PAC oblige déjà les agriculteurs à laisser une bande de 10 m le long des cours d'eau.

M. BULOT remarque que les CIPAN sont aussi en application et qu'il a le sentiment d'une redite sur des choses qui existent déjà.

Mme SALLES signale qu'effectivement, beaucoup de choses sont déjà engagées. Mais l'ambition à terme est de couvrir 80% des sols en hiver. Comment être cohérent sans être trop ambitieux ? Il convient de rappeler ces informations.

M. LEGAY rappelle que les bandes enherbées doivent être implantées à hauteur de 3% seulement de la surface des exploitations. On peut donc imaginer d'aller plus loin. Les communes ayant un cours d'eau pourraient disposer également ces bandes.

M. DROMBY demande que soit consultée la Chambre d'Agriculture pour obtenir des informations. Il souligne que l'ajout de nouvelles contraintes aura un coût et que l'agriculture ne doit pas en pâtir à nouveau sachant qu'elle assure environ 25% des emplois.

Mme SALLES précise que les réflexions destinées à alimenter les propositions sur le volet agricole sont menées en lien avec les démarches des DRAF et des Chambres d'Agriculture de façon à être en accord avec leurs politiques.

M. HERBO réagit sur le problème des HLL qui, selon lui, sera difficile à régler. Si l'installation de nouvelles habitations n'est pas interdite, de plus en plus de personnes vont venir en Vallée de Sensée et la transformer en bidonville. Les HLL devraient uniquement être destinées au logement pour les vacances. Le problème est qu'on valide ce mode d'habitats pérenne. Il évoque aussi les conséquences de l'assainissement individuel sur l'état des nappes, et cite le cas d'un captage pollué par les rejets des assainissements individuels.

Mme SALLES confirme que les mesures proposées sur l'HLL ne visent pas à gagner du temps, la volonté de ne plus accepter la situation des HLL est bien affirmée et sera inscrite dans le futur SDAGE. Les décisions prises dans les communes ou les communautés de communes devront en tenir compte. Pour l'assainissement non collectif, l'objectif est d'assurer leur mise en conformité sur les territoires.

M. SANTERNE déclare qu'il faut aider à la création du collectif, sinon le non collectif dominera.

Mme SALLES précise que le choix de l'assainissement dépend de deux éléments : l'économie et le politique pour ce qui est du regroupement de communes.

M. FICHEUX rappelle que l'Agence de l'Eau a soutenu auparavant l'individuel et maintenant soutient le collectif. Le problème avec le collectif pour des petites communes est le délai de mise en place, environ 20 ans.

Mme MARTIN indique que le collectif n'est pas la meilleure solution pour les petites communes, la station d'épuration ne fonctionne pas très bien et demande de la place dans le cas des lagunages.

M. CAULIER insiste sur l'intérêt du collectif compte tenu des pollutions de la nappe par les nitrates provenant des rejets des assainissements individuels.

M. BEAUCHAMP rappelle que les élus veulent privilégier le collectif, et non le non collectif.

#### **4/ Coût des mesures et analyse économique**

La présentation est jointe en annexe de ce compte rendu.

##### **Principaux propos retenus**

M. FICHEUX demande qui seront les payeurs ?

Mme MARTIN indique que l'Agence et tous les contribuables à travers leur facture d'eau payeront pour l'application de ces mesures.

M. BEAUCHAMP remercie les participants et le Maire de TORTEQUESNE pour les remarques apportées. Il rappelle son inquiétude vis-à-vis des financements. Il remercie également Mme SALLES et Mme MARTIN qui sont venues présenter les documents et recueillir l'avis des participants. Il conclut en rappelant que ces dames et lui ne sont pas à l'origine de la DCE, ils sont juste des interprètes missionnés pour présenter les documents.